SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2024 006

DOMAINE : Contrat de cession du droit d'exploitation

OBJET: Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Hep! Hep!

Hep! » entre La Concordance des temps et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la

Barbacane

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 10,

Vu la proposition faite par **La Concordance des temps** sise : 13, rue Louis Gaillet - 94250 Gentilly - représentée par Geneviève de Buzelet en sa qualité de présidente, qui dispose du droit de représentation en France du spectacle « Hep ! Hep ! Hep !», pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation,

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER un contrat de cession du droit d'exploitation avec **La Concordance des temps**, représentée par Geneviève de Buzelet, en qualité de Présidente, qui s'engage à donner, suivant les conditions définies dans le contrat de cession, 1 représentation du spectacle :

HEP!HEP!HEP!

le vendredi 12 janvier 2024 à 20h

à La Tribu - 23 bis Rue de la République, 78650 Beynes.

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane s'engage à verser 0 La Concordance des temps, pour la prestation susnommée, la somme de 800 € HT + TVA de 5,5%, soit la somme totale de 844 € TTC (huit cent quarante-quatre euros toutes taxes comprises).

Article 3

Madame/Monsieur Le directeur de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

Acte rendu exécutoire par : télétransmission en Préfecture et publication sur le site de la Barbacane le 30 janvier 2024 Beynes, le 25 janvier 2024 Le Président Yves REVEL